

Approche morphologique de la pêche

ELISABETH TEMPIER

THE MORPHOLOGICAL APPROACH TO FISHERIES

ABSTRACT

The scheme proposed here is based on the analysis of «forms», as is used in labour and industrial economics studies. This allows the diversity of various types of fishing and aquaculture to be understood by means of a classification. It also enables temporal changes to be interpreted by introducing the concept of the production network. The classification is based on the signs and indicators used by operators to identify, capture or rear, and select the species; it describes the form of fishery or aquaculture. The production networks and their specific relationships with the natural environment, the work and the market are deduced from these forms. The way in which the networks function and their limits provide information on the impact of various events (biological, social, political, economic, etc) and on temporal changes.

1. INTRODUCTION

Le statut des ressources humaines et naturelles, en économie politique, pose problème. Ces ressources, de par leur essence, sont difficilement assimilables à des marchandises communes. Orientée sur l'exploitation des ressources aquatiques vivantes, l'économie de la pêche et des cultures marines se trouve confrontée, de même que d'autres domaines de l'économie politique, à deux types d'approches méthodologiques :

- l'élaboration de modèles en tant que représentations d'un mode de fonctionnement ; on peut regretter dans cette approche, d'une part l'unicité du mode de fonctionnement, d'autre part les limites de la quantification qui oblige à réifier les ressources et à réduire les données sociales et naturelles prises en compte ;

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. I : 483-490.

- les études empiriques qui doivent leur richesse à la restriction de leur domaine d'observation ; parce qu'elles s'intéressent aux pratiques, ces études mettent en évidence différentes formes d'activité ; la question demeure de penser et d'analyser ces différences de formes.

Ce problème est assez général mais on remarque des tentatives de dépassement de cette double approche en abordant la question des «formes». C'est le cas, notamment en économie industrielle et en économie du travail, des types de filières et des types de marchés du travail qui permettent de conceptualiser la diversité observée. L'économie du travail, par exemple, en est venue à penser un marché du travail dual (PIORE, 1980 ; BERGER et PIRE, 1978) soit encore des formes du marché du travail. En poursuivant cette démarche, certains économistes ont systématisé l'analyse des formes du marché du travail (CENTI, 1982 a, b ; 1987). A notre connaissance, l'économie des pêches et des cultures marines n'a pas encore franchi cette étape de l'analyse des formes alors même que la diversité de ce secteur semble s'imposer à tout observateur. Nous voudrions montrer ici qu'une telle démarche est possible au sein de ce domaine de l'économie et qu'elle est susceptible d'aboutir à une vision construite et non monolithique de l'ensemble des pratiques de pêche et de cultures marines.

Pour aborder la question des formes, il nous semble intéressant de nous référer à la sémiotique de PEIRCE (1978) comme le fait C. CENTI (*in* DELEDALLE, 1979) à propos du marché du travail.

Cette méthodologie offre plusieurs possibilités :

- analyser la diversité des types de pêche et de cultures marines au moyen d'une classification ;
- interpréter leurs évolutions en introduisant la notion de filière de production.

2. ÉLÉMENTS D'UNE CLASSIFICATION

2.1. Procédure

Nous définissons des formes de pêche et de cultures marines à partir des indicateurs ou signes utilisés par les exploitants pour repérer, capturer ou élever, et sélectionner les espèces aquatiques. Ces indicateurs sont extrêmement divers. On peut citer pêle-mêle :

- pour le repérage : sonar, intuition, changement météorologique, connaissance scientifique des époques et parcours de migrations...
- pour la capture ou l'élevage : engins, techniques et qualifications qui s'y rapportent...
- pour la sélection : tri, engins ou indicateurs de repérage présélectifs...

Ces indicateurs peuvent être classés en 3 groupes selon qu'ils se fondent sur l'apparence, l'image ou la ressemblance ; qu'ils font appel à un événement, une action, une contiguïté ; qu'ils se soumettent à des lois, des règles ou des conventions. Nous représentons ces indicateurs à l'aide d'un tableau :

R	1	2	3
	APPARENCE	EVENEMENT	LOI, CONVENTION
IDENTIFI- CATION REPERAGE	Intuition	Remous, météo,..	Espèces déterminées scientifiques
O	RESSEMBLANCE IMAGE	CONTIGUITE DE- PENDANCE DE FAIT	INSTITUTION
CAPTURE ELEVAGE	Capturer tout ce qui ressemble à un poisson	Capture en fonction de l'espèce et du lieu	Conditions d'élevage prédéfinies
I	RESSEMBLANCE AVEC UN PRODUIT	RESULTAT D'UNE ACTIVITE SPECIFIQUE	CRITERES OBJEC- TIFS FAISANT SYSTEMES
INTERPRE- TATION SELECTION	Tri : appréciation subjective	Capture présélective	Repérage présélectif

R1. L'exploitant n'utilise pas réellement d'indicateur de repérage des poissons, ce peut être l'intuition, un signe non matérialisé qui le pousse à «chaluter» à tel endroit plutôt qu'à tel autre.

R2. Une série d'indicateurs servent à repérer la présence d'espèces relativement identifiées sur un territoire donné : changements météorologiques, observation des courants, remous, passage d'oiseaux, saisons... Ces indicateurs reposent sur un ensemble de connaissances transmises de père en fils, de patron à matelot, et sur l'expérience individuelle.

R3. Les indicateurs sont choisis parmi des systèmes, un savoir scientifique. L'exploitant recherche par exemple une espèce précise relevant de la classification des espèces, une taille déterminée significative de la maturité de l'espèce.

O1. La capture indique simplement une «ressemblance» entre le poisson et le produit. Les engins utilisés doivent permettre d'attraper «tout ce qui ressemble à un poisson». Le principe du chalutage constitue un bon exemple de ce sous-signe.

O2. La capture révèle une dépendance de fait, une contiguïté entre un type de poisson et son comportement en tel lieu. Le mode de capture est tel qu'il confirme ce comportement. Il nécessite des connaissances sur les mouvements des espèces exploitées et sur les engins et les techniques qui s'y adaptent. Sont particulièrement concernés les petits métiers de la pêche.

O3. L'élevage se définit par un ensemble de contraintes à satisfaire pour assurer, voire accélérer, la croissance des espèces concernées. Il se réfère à l'aspect biologique du poisson qui engendre croissance et reproduction. Les conditions d'élevage sont établies à partir d'un savoir scientifique (la biologie) ou de l'expérimentation de la profession (un savoir généralisé). Pour être intégré dans un système d'élevage, le poisson doit se conformer à une série de paramètres (espèces, taille, sexe, maturité...). L'exploitant doit vérifier la «réplique» de ces paramètres sur chaque individu.

I1. Les prises font l'objet d'une appréciation globale fondée sur le sentiment. Le tri relève de ce sous-signe lorsqu'il désigne une appréciation subjective de la prise et de sa ressemblance avec le produit. De ce tri dépend l'intégration, la présence du produit sur un marché ou son exclusion.

I2. Le produit est considéré comme résultat d'une activité spécifique, elle-même liée à l'existence du poisson, et c'est sur cette base que s'effectue la sélection. Il se peut que le mode de capture ait réalisé une présélection du produit.

I3. La sélection s'opère d'après certains critères objectifs faisant système. Le produit est jugé d'après son intégrabilité, sa participation à la productivité : réduction des cycles d'élevage, organisation de ces cycles en fonction des périodes de forte demande, constitution de stocks d'attente, adaptation des quantités produites à la demande prévisionnelle...

Les colonnes du tableau représentent 3 formes d'exploitation habituellement repérées par les analyses empiriques. Il s'agit des formes suivantes :

- Forme 1 : R1 O1 I1 «chalutage»

Un repérage presque inexistant, une capture indifférenciée et une importante opération de tri caractérisent le chalutage.

- Forme 2 : R2 O2 I2 «petite pêche artisanale»

Cette forme de pêche utilise une multitude d'indicateurs de repérage révélateurs des déplacements des différentes espèces sur un territoire. Les engins et les techniques varient en fonction des espèces, de leurs comportements et opèrent souvent une présélection.

- Forme 3 : R3 O3 I3 «aquaculture»

L'aquaculture nécessite un recrutement objectif des espèces en fonction des conditions d'élevage. Le repérage en ce sens est présélectif. Le système d'élevage est conçu pour sa flexibilité et les espèces doivent pouvoir s'y intégrer.

Les indicateurs du tableau peuvent donner lieu à 7 combinaisons différentes, 7 formes intermédiaires qui servent à analyser d'autres types de pêche et d'élevage. Ces combinaisons s'établissent selon un ordre déterminé fondé sur la hiérarchie des indicateurs. (Il est *a priori* impossible d'élever des espèces indéterminées, de caler des engins artisanaux sans repérage préalable,...)

Voici quelques exemples de classification :

- Forme 4 : R2, O1, I1. Pêche artisanale modernisée qui associe de multiples indicateurs de repérage, une capture indifférenciée et un marché concurrentiel. Le lampro pourrait relever de cette forme.

- Forme 5 : R2, O2, I1. Pêche artisanale soumise à un marché concurrentiel.

- Forme 6 : R3, O1, I1. Elevage extensif d'espèces indifférenciées.

- Forme 7 : R3, O2, I1 ; Forme 8 : R3, O2, I2). Système d'élevage déterminé par les espèces à produire, différentes formes de marché, (ostréiculture, mytiliculture,...).

- Forme 9 : R3, O3, I1 ; Forme 10: R3, O3, I2. Système d'élevage intensif adaptable à plusieurs espèces, différentes formes de marchés.

L'intérêt de cette typologie n'est pas de classer des techniques de pêche ou d'élevage une fois pour toutes mais de lire des formes relativement à d'autres en un lieu donné. C'est pourquoi nous ne cherchons pas ici à classer systématiquement tout type de pêche ou d'élevage mais nous choisissons les exemples les plus explicites. Notons qu'il est possible de redécomposer chacune des cases du tableau de manière à affiner la classification. Enfin, d'un point de vue statistique, l'analyse factorielle des correspondances des données par zones de pêche (ports, stations, quartiers,...) cadre bien avec cette méthode dans la mesure où les résultats permettent d'interpréter la répartition des formes sur un espace présélectionné.

2.2. Origine de la méthode

Les indicateurs de repérage, de capture ou d'élevage, et de sélection renvoient à des conceptions fort différentes des produits de la mer. Nous faisons l'hypothèse afin de tenir compte de ces pratiques différenciées que le produit ne peut être naturalisé mais doit être considéré comme un «signe». En référence à la sémiotique de PEIRCE, l'analyse d'un signe se fait sous 3 rapports :

- dans le rapport du signe, soit du produit, à lui-même; son identification,
- dans le rapport du produit à son objet, sa mise en acte,
- dans le rapport du produit à son interprétant; son interprétation.

«Cette conception triadique du signe se distingue de la conception saussurienne (dyadique : signifiant/signifié) qui est vite apparue insuffisante aux linguistes mêmes. Sans entrer dans des détails déplacés dans ce cadre, il apparaît relever de la logique qu'un signe soit quelque chose (representamen) qui représente quelque chose d'autre (objet) au sein d'une grille de lecture (interprétant)» (GENTI, 1989). Le produit représente un acte (ici, la capture ou l'élevage) et l'interprète au moyen du prix.

Pour tenter d'approcher chacun des 3 rapports du signe, nous nous sommes servis des indicateurs de repérage, de capture ou d'élevage, et de sélection.

Chacun de ces 3 rapports représente également un signe et se décompose lui-même en 3 rapports selon qu'on le considère en lui-même, dans son rapport à son objet ou dans son rapport à son interprétant. Pour illustrer ces rapports, nous avons fait appel à différents critères : l'apparence, l'événement, les lois... Grâce à cette décomposition, il est possible de classer des indicateurs selon leur nature et de faire apparaître des «formes» de structuration du produit.

En conclusion, cette méthodologie, comme les études empiriques, prend en compte les pratiques mais elle les organise dans le cadre d'une analyse d'une gestion économique. Comme la plupart des modèles économiques, elle fournit une structuration du produit mais son intérêt tient au fait qu'elle confère aux pratiques de transformation et de valorisation du produit le même statut. L'usage du produit (sa transformation) ne se réduit pas ici au fonctionnement de la monnaie, il peut changer de forme, de contenu et son analyse, au même titre que celle de la valorisation du produit, rend compte de l'hétérogénéité du produit. En bref, la valeur d'usage du produit, comme sa valeur d'échange, fait l'objet d'une analyse spécifique.

3. MORPHOLOGIE DE LA PÊCHE OU DES CULTURES MARINES

Par simplification, nous raisonnons sur les formes absolues (BERGER et PIRE, 1980 ; PIRE, 1978 ; CENTI, 1982 a, b, 1987 ; PEIRCE, 1978 in DELEHALLE, 1979). Ces formes sont articulées de manière spécifique avec différents domaines tels que : le milieu naturel, le travail, le marché et les savoirs qui leur sont liés. Ainsi conçues, ces formes décrivent des filières de production. Nous définissons ces 3 articulations en mettant en évidence les présupposés et par là-même les limites des différentes filières.

3.1. Repérage et milieu naturel

Les modes de repérage des poissons révèlent des rapports très différents, selon les filières, avec le milieu naturel :

- La filière 1 présuppose l'existence de zones accessibles où la ressource est suffisamment abondante, capturable et assimilable à un produit de marché. En cas de diminution des prises, les professionnels ont tendance

à augmenter la capacité de capture des engins, le temps de capture, ou à changer de zone. L'organisation professionnelle qui relève de cette filière se focalise sur l'attribution d'aides à l'investissement et aux frais de fonctionnement. La gestion de la ressource n'est pas prise en charge par cette filière et si elle s'avère nécessaire, c'est un organisme extérieur à la profession, les pouvoirs publics par exemple, qui doivent l'imposer.

- La filière 2 définie par l'exploitation d'un territoire précis intègre souvent les contraintes de reproduction des espèces sur ce territoire. Cette gestion de la ressource peut être individuelle (adaptation de la taille des mailles ou des hameçons à celle des espèces matures, changement de lieux ou d'espèces exploités en cas de diminution de la taille des prises, réduction des prises en période de frais...) ou même communautaire dans le cas de règlements édictés par des organisations professionnelles (TEMPIER, 1985, 1986). Cette filière présuppose la permanence des comportements des différentes espèces sur un territoire. Elle trouve ses limites dans la restriction des territoires de pêche et les changements de comportements des espèces. Lorsque ces changements incombent à des techniques de pêche, c'est l'organisation professionnelle qui est chargée de réglementer et de concilier l'usage des différents engins de pêche. Lorsque ces changements proviennent d'activités extérieures à la pêche (industrie, tourisme,...), l'organisation professionnelle ne peut que revendiquer ses droits auprès des autorités compétentes.

- La filière 3 présuppose la mise au point technique et biologique de l'élevage des espèces par des organismes de recherche extérieurs à la profession. Cette mise au point doit pouvoir se traduire, en termes productifs, par une flexibilité maximale : changement d'espèces, variation des quantités produites et des époques de commercialisation... A cette condition seulement la filière 3 peut s'implanter et «choisir» les espèces et les systèmes d'élevage qui se prêtent le mieux à son type de gestion. Cette filière «recompose» le temps de production des espèces (en le diminuant par exemple). Elle recompose également leur espace en les immergeant dans des bassins construits à cet effet. L'approvisionnement de ces bassins en eau de mer à température élevée peut poser des problèmes au niveau de l'implantation de l'entreprise (sur les côtes méditerranéennes par exemple).

3.2. Capture-élevage et travail

Les modes de capture ou d'élevage révèlent un rapport spécifique au travail et au travailleur. Comme le produit, le travailleur peut s'analyser comme signe d'une identification (repérage), d'une actualisation (embauche) et d'une interprétation (sélection) particulières. De cette analyse émergent 3 formes absolues de mobilisation qui, articulées sur un milieu social, un type d'activité et de gestion, décrivent des réseaux de mobilisation (CENTI, 1989). Filières de production et réseaux de mobilisation coïncident dans leurs formes absolues.

- La filière 1 renvoie à une activité plus ou moins mécanisée n'exigeant pas de qualification particulière, assimilable à un travail posté.

- Dans le cas de la filière 2, l'actualisation exige un grand nombre de connaissances sur les comportements des espèces sur un territoire, de l'habileté et de l'observation.

- C'est la capacité à s'intégrer dans un procès de travail extrêmement flexible qui caractérise la filière 3.

Les réseaux de mobilisation qui correspondent respectivement à ces formes d'activité seraient longs à décrire. Nous en donnons un aperçu.

- Ressemblance avec un travailleur susceptible d'effectuer telle tâche et appréciation subjective dominant le réseau 1.

- Dans le réseau 2, le lien familial ou géographique avec des personnes de la profession laisse présager de la capacité à effectuer une activité et à s'intégrer dans la profession.

- C'est la productivité apparente du travailleur qui importe dans le réseau 3. Elle est préjugée à partir d'un certain nombre d'indicateurs : diplômes, tests, entretiens...

Le réseau 1 présuppose un approvisionnement régulier en main-d'oeuvre, le réseau 2 l'identité de comportement des travailleurs potentiels, le réseau 3 l'existence de diplômés coïncidant avec les besoins de l'entreprise.

3.3. Sélection et marché

La sélection interprète le produit en référence à son mode de commercialisation. Production massive et marché concurrentiel caractérisent la filière 1, production de qualité et marché protégé caractérisent la filière 2, planification à long terme et marchés croissants caractérisent la filière 3. Chacun de ces marchés présuppose respectivement des débouchés importants et réguliers, une clientèle relativement stable et la création de nouveaux débouchés.

4. CONCLUSION

Dans ce bref aperçu des formes de production, nous avons insisté sur l'aspect descriptif des types et des logiques de pêche et de cultures marines qui résultait de cette méthode.

L'intérêt de la méthode ne réside pas uniquement là. Celle-ci dépasse la description en l'organisant et aboutit à des logiques d'entreprise. A côté des enjeux théoriques, il est donc possible d'aborder des enjeux pratiques : interpréter l'action d'événements en référence à ces logiques d'entreprises et rendre compte des évolutions possibles.

Tout événement d'ordre biologique, social, politique, économique... est susceptible de mettre en question le mode de gestion porté par les filières ; soit parce qu'il coïncide avec leurs limites, soit parce qu'il remet en cause leur logique interne.

Dans le premier cas, il s'agit, par exemple:

- d'un approvisionnement insuffisant en ressource ou en main d'oeuvre, des variations de la demande (filière 1) ;
- d'un changement de comportement des espèces, de la difficulté à recruter une main-d'oeuvre «territorialisée» (désaffection du métier), de la concurrence de produits issus de filières différentes (filière 2) ;
- de la maîtrise incomplète des cycles d'élevage ou des marchés, du manque de main d'oeuvre spécialisée (filière 3).

Dans le deuxième cas, sont particulièrement concernées les modifications réglementaires : réglementation des engins, de leur usage, et des modes de commercialisation...

L'incidence prévisible d'un événement peut être variable selon qu'elle modifie légèrement la logique de la filière ou qu'elle entraîne un changement de filière et de réseau. L'autorisation généralisée des sennes tournantes et coulissantes en Méditerranée a provoqué, plus qu'un simple changement technique, un changement de filière et de réseau (transformation des modes de commercialisation et de la qualification de la main-d'oeuvre).

Les filières, enfin, s'articulent entre elles. L'analyse de ces articulations renseigne sur les rapports de domination de ces filières et sur leur évolution.

On notera que lorsque la filière 2 domine la 1, cette dernière exploite les «marges» du territoire (ce serait le cas de la pêche méditerranéenne jusque dans les années 60). La domination de la filière 3 se traduit par des rapports d'intégration avec les autres filières. La difficulté d'émergence de la filière 3 constitue apparemment l'un des particularismes de ce secteur.

L'analyse des formes de la pêche et des cultures marines permet ainsi de donner la mesure des enjeux du secteur.

RÉFÉRENCES

- BERGER S., PIORE M., 1980. Dualism and discontinuity in Industrial Societies. Cambridge.
- CENTI C., 1982. Critique du marché du travail. Cers.
- CENTI C., 1982 b. De l'embauche aux réseaux de mobilisation. Cers.
- CENTI C., 1987. Marché du travail et mobilisation. Sociologia del Trabajo.
- CENTI C., 1989. Vers l'au-delà de l'économie politique. Cers.
- DELEDALLE G., 1979. Théorie et pratique du signe, introduction à la sémiotique de Charles C. PEIRCE. Payot.
- PEIRCE C.S., 1978. «Ecrits sur le signe» rassemblés, traduits et commentés par G. DELEDALLE - Editions du Seuil, Paris.
- PIORE M., 1978. Dualism in labor market. Revue Economique n°1.
- TEMPIER E., 1985. Mode de régulation de l'effort de pêche et le rôle des prud'homies de patrons-pêcheurs. Cers, contrat IFREMER.
- TEMPIER E., 1986. Prud'homie et régulation de l'effort de pêche. Economie méridionale CRPEE n° 133-134.